



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°491 du 12 au 18 septembre 2024

MALI - ALGÉRIE
JUSQU'OUÛ IRA
LA DISCORDE ?

SOREM
ÉTAPE CRUCIALE
VERS L'EXPLOITATION

CAN 2025
LES AIGLES
ASSURENT L'ESSENTIEL



INONDATIONS

FAUT-IL CRAINDRE LE PIRE ?

Dans un communiqué en date du 3 septembre, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile avertit de l'inquiétante hausse du niveau du fleuve Niger. Des vagues aux conséquences désastreuses qu'il faut dès à présent penser à gérer.

GRATUIT

Ne peut être vendu

Notre **hotline**
est à votre écoute **24h/7j**

20 28 00 00
www.afribone.com



ÉDITO

C'est la rentrée !

Comme chaque année, après un numéro triple au mois d'août, nous reprenons notre publication hebdomadaire, en plus du quotidien en ligne que vous retrouvez à tout moment sur journaldumali.com et l'application JDM sur votre smartphone.

C'est donc la rentrée au Journal du Mali comme pour la plupart d'entre vous chers lecteurs. Et même pour ceux qui n'ont pas pris de pause comme nous l'avons fait, le démarrage prochain de l'année scolaire nous invite au renouvellement, à la définition de nos objectifs, de nos ambitions. Au Journal du Mali, nous essayons de maintenir et de renouveler la qualité de nos contenus et l'attractivité de nos supports.

Dans un contexte où nous, médias, sommes chaque jour challengés au niveau éditorial et économique notamment, nous nous accrochons résolument à nos fondamentaux pour cette rentrée (traitement objectif de l'information, gratuité de tous nos supports, diversité des sujets), tout en explorant d'autres voies. Ainsi, notre équipe devrait bientôt s'enrichir de nouvelles compétences, de nouveaux regards. Si nous aimons le papier, le digital devrait prendre cette année une place beaucoup plus importante comme support de lecture et de diffusion de nos contenus. Quand à la vidéo, elle est incontournable et prendra toute sa place sur nos supports pour vous permettre de vous tenir informés et de mieux comprendre notre actualité nationale et internationale, politique, économique, sportive, culturelle.

C'est la rentrée, alors comme les élèves bientôt sur le chemin de l'école, on affute nos stylos et notre optimisme car la rentrée c'est l'élan vers tous les possibles.

AURÉLIE DUPIN

LE CHIFFRE

13 milliards €

C'est le montant que Apple a été condamné à payer à la justice européenne le 10 septembre, correspond à des arriérés fiscaux en Irlande après avoir bénéficié d'une imposition trop avantageuse.

ILS ONT DIT...

• « Les jeunes ont besoin de financements et de formation. Nous rencontrons à l'Agence de la Promotion de l'Emploi des Jeunes, plusieurs centaines de jeunes, avec des plans qui répondent à tous les critères. Cependant, nous ne pouvons pas les financer faute de ressources ». **Mamadou Ba, Directeur de l'APEJ**, le 10 septembre 2024.

• « Donald Trump nous a laissé le pire chômage depuis la Grande Dépression, la pire épidémie de santé publique depuis un siècle et la pire attaque contre notre démocratie depuis la Guerre de Sécession ». **Kamala Harris, Vice-Présidente des États Unis**, le 9 septembre 2024.

Donnez votre avis
sur Journal du Mali

RENDEZ-VOUS

15 septembre 2024 :

Fin de la 31^{ème} édition de la Fête de la pomme de terre - Bamako

15 septembre 2024 :

Début du tournoi U20 de la Zone A de l'Union des fédérations ouest-africaines (U20 UFOA-A) - Liberia

16 septembre 2024 :

Cérémonie d'officialisation de la Confédération des peuples de l'AES - CICB - Bamako

19 septembre 2024 :

Grand Slam national du Mali - Koulikoro

UN JOUR, UNE DATE

13 septembre 1996 : Décès de l'artiste américain Tupac Shakur des suites d'une fusillade. Le rappeur a vendu 75 millions de disques dans le monde.



Le taximan malien **Issa Sangaré** qui a ramené les passeports, la tablette ainsi qu'une somme d'argent que le manager des joueurs malawites avait perdu lundi dernier à Bamako. Le bienfaiteur a été félicité par le ministre des Sports.



L'imam **Bandjougou Traoré** a été interpellé le 9 septembre par les forces de l'ordre suite à des propos controversés tenus à l'encontre des femmes sportives et militaires lors d'un de ses sermons.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Les Aigles dames se sont qualifiées en demi-finales lors des U18 de l'Afrobasket en battant le Rwanda (86-57) le 11 septembre en Afrique du Sud.

INONDATIONS : FAUT-IL CRAINDRE LE PIRE ?

Alors que le nombre des victimes des inondations augmente, les alertes aux risques de nouveaux sinistres continuent d'être lancées. Dans un communiqué en date du 3 septembre, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile avertit de l'inquiétante hausse du niveau du fleuve Niger. Dans sa note, le ministre informe sur les risques de débordement des eaux et les inondations que cela pourrait provoquer. Des vagues aux conséquences désastreuses qu'il faut dès à présent penser à gérer.

FATOUmata MAGUIRAGA

Le 23 août 2024, lors du Conseil des ministres extraordinaire, les autorités ont adopté le Plan d'organisation des secours qui comporte certaines mesures et décidé de déclarer l'état de catastrophe au plan national suite aux inondations. Un fait inédit qui confirme l'ampleur de la situation, avec instruction au ministre de l'Économie et des Finances de mobiliser 4 milliards de francs CFA pour faire face aux conséquences, renforcer le stock national de sécurité alimentaire et apporter l'assistance aux ménages touchés. La situation hydrologique le long du fleuve Niger et du Bani est alarmante. Désormais, la côte d'alerte est atteinte à Beleny Keny (San). Elle est dépassée de 2 centimètres à Bamako et de 4 centimètres à Sofara (Mopti). Les risques d'inondation restent donc très élevés sur la majeure partie du pays à cause de la poursuite des manifestations pluvio-orageuses, selon les prévisions des services météorologiques. Activé par le ministère de la Sécurité et de la protection civile par décision en date du 30 mai 2024 pour la période du 1er juin au 30 octobre 2024, le Centre de coordination et de gestion des crises (CECOGEC), logé au ministère de la Protection civile, multiplie les communiqués. À la date du 5 septembre 2024, on enregistrait 254 cas d'inondations survenus à Bamako et dans toutes les régions depuis le début de l'hivernage, 6 cas de vents violents, 7 cas de foudre, 9 331 cas d'effondrements et 12 117 maisons à risque d'effondrement ou endommagées.

Etat de catastrophe Face à cette situation exceptionnelle, et avec la déclaration d'état de catastrophe au plan national, les autorités ont adopté un Plan d'organisation des secours qui comporte différentes mesures. Parmi elles, la poursuite de la sensibilisation sur les risques d'inondation, le curage des collecteurs et caniveaux et le recensement des constructions obstruant les voies d'écoulement des eaux en vue de leur libération. Si ces mesures paraissent bien utiles, leur mise en œuvre semble bien compliquée en cette période. Plusieurs ménages, dans le District de Bamako et dans plusieurs régions du Mali, sont désormais en alerte. Les populations sont même « invitées à la vigilance et à l'évacuation des zones riveraines » des cours d'eau en raison des

Désormais, la côte d'alerte est atteinte à Beleny Keny (San). Elle est dépassée de 2 centimètres à Bamako et de 4 centimètres à Sofara (Mopti). Les risques d'inondation restent donc très élevés sur la majeure partie du pays, selon les prévisions des services météorologiques.

risques très élevés d'inondation dans une majeure partie du pays. Quand au curage des caniveaux, les opérations apparaissent comme un éternel recommencement tant les normes et règles en la matière sont loin d'être respectées. Entre le mois d'août et celui de septembre, les autorités ont dû procéder à des « opérations coups de poing » pour libérer des caniveaux fermés par des boutiques au bord de la route. Concernant



Des sinistrés suite aux inondations à Dioila le 5 août 2024.

la libération des emprises du fleuve, la tâche s'annonce colossale et quelque peu illusoire. L'absence de Plan d'aménagement pour la capitale est à cet effet un préalable indispensable sans lequel il sera difficile de prévenir d'autres catastrophes. Indexé, en plus des effets du changement climatique, le comportement humain rend souvent les populations sinistrées double-

ment victimes de la situation. Propriétaires ou locataires de maisons construites au mépris des règles, elles ont quelquefois tout perdu dans les inondations. Relogées dans des écoles en attendant une accalmie, elles redoutent l'approche de la rentrée, ne sachant plus où aller. Outre les aides d'urgence, ces victimes ont besoin de bien plus pour garder espoir.

Des moyens en deçà de la demande À la date du 22 août

2024, les autorités « ont apporté l'assistance nécessaire aux sinistrés à travers la fourniture de vivres et de non vivres, la distribution de 128 595 800 francs CFA de cash et le relogement de 903 ménages dans des écoles ». Des réponses tout de même insuffisantes face à l'ampleur des dégâts. Conscientes de cette situation, les autorités ont fait appel à la solidarité nationale et interna-

NUMÉROS VERTS

Protection civile :
80001201

Police nationale :
80001115

Gendarmerie nationale :
80001114

CECOGEC :
61266666 / 61573838

Pour la même période, le ministre en charge de l'Assainissement et de l'environnement informait que pour l'aménagement des collecteurs financé par le Budget national et certains projets, le taux d'avancement était d'environ 60%. En ce qui concerne le curage des caniveaux, pour les 213 km à curer, il fallait noter un taux d'avancement de 20%. Des efforts louables, mais qui semblent dérisoires face à l'ampleur de la tâche. Habituellement confrontées à la problématique d'évacuation des eaux de pluie, la capitale et plusieurs localités du pays sont dépassées par les défis de l'heure. Pour y faire face, les autorités ont décidé d'encadrer l'intervention des acteurs humanitaires, qui

sont nombreux sur le terrain. Selon le ministère de la Santé et de l'action humanitaire, 18 000 ménages ont besoin d'une assistance d'urgence et 3 milliards de francs CFA doivent être mobilisés par le département pour faire face aux conséquences de la catastrophe. Le ministère a donc sollicité le concours des partenaires pour contribuer à réduire l'impact des dégâts et circonscrire les conséquences d'une situation inquiétante. Dans « ce nouveau contexte d'extrême urgence », la ministre a souhaité non seulement « plus de solidarité et d'engagement », mais également une coordination des actions pour plus d'efficacité. Le ministère, qui en outre été impacté à travers ses services, dont la Pharmacie populaire du Mali, redoute les conséquences que pourraient avoir ces inondations sur le système sanitaire et la situation déjà vulnérable de plusieurs personnes.

Risques sanitaires En alerte depuis plusieurs semaines, les populations victimes d'inondations se préoccupent en outre de l'après sinistre. Une période délicate qui pourrait être propice à la proliféra-

tion de certaines pathologies, comme les maladies diarrhéiques ou encore le paludisme ou d'autres maladies liées à la prolifération des moustiques. Compte tenu de la fragilité du système sanitaire, cette période est attendue avec appréhension par les acteurs. « L'après inondation nous préoccupe » et « ce n'est pas négligé », soutient Markatié Daou, Président du comité de crise des ressortissants de Bla. Une grande partie du mur du Centre de santé de référence (CSREF) de cette localité a cédé, explique M. Daou. Une situation qui pourrait avoir plusieurs conséquences. Cette structure, censée accueillir les malades référés par les Centres de santé communautaires (CSCOM), ne pouvant plus les accueillir, ces deniers seront pris en charge avec les moyens des CSCOM, qui à défaut les orienteront vers Koutiala ou Ségou, toutes deux distantes de Bla d'environ 80 km. Et l'état des routes en cette période de fortes pluies ne favorise pas le transport. Il s'agit donc de « faire en sorte de reconstruire le centre et de remplacer les médicaments perdus ».

La crise sanitaire est donc une menace supplémentaire qui plane sur les personnes sinistrées. Une crise généralisée qui semble avoir été anticipée avec la déclaration de l'état de catastrophe au niveau national. Selon le dernier communiqué du Centre de gestion des crises, seules 2 régions n'ont pas été touchées lors des derniers incidents. Dioïla, Ségou, Bandiagara, Sofara, Tombouctou, Kita, Kayes, la liste des localités touchées n'est pas exhaustive. Outre les effondrements de maisons ou de latrines, avec leurs risques sanitaires, leurs populations sont confrontées à une menace sur la campagne agricole, avec des pertes de superficies. Des dégâts qui constituent un risque pour la sécurité alimentaire et un facteur aggravant la vulnérabilité de personnes déjà confrontées à des situations précaires. ■

3 QUESTIONS À



DR MALICK KONÉ

Expert en gestion des urgences de santé publique

1 Quelles peuvent être les conséquences de ces inondations ?

Les conséquences sanitaires peuvent concerner plusieurs domaines, comme les pertes en vies humaines. Sur ce plan nous travaillons avec la Protection civile pour éviter les noyades. Lorsqu'il y a inondation, l'eau se retrouve dans des milieux où elle n'est pas habituellement et il peut donc y avoir prolifération d'insectes qui peuvent transmettre des maladies. Cela sans compter les perturbations dans l'adduction d'eau dans les zones où l'on se sert de puits. Il peut en découler des maladies diarrhéiques.

2 Peut-on craindre d'autres risques à long terme ?

On peut craindre beaucoup de situations, comme la prolifération de vecteurs là où ils n'existaient pas. Par exemple, une multiplication des moustiques dans les parties septentrionales du pays où il ne pleut pas autant. Les stagnations d'eau peuvent être source de nouvelles contaminations.

3 Existe-il une veille par rapport à la situation ?

Il s'agit d'abord de la surveillance épidémiologique, qui concerne toutes les informations qui peuvent être en rapport avec une situation induite par les inondations, qui peuvent remonter du CSCOM à la Direction générale de la Santé et de l'hygiène publique. Il y a aussi la surveillance basée sur les événements. Quiconque à l'intérieur du pays peut être témoin d'une situation engendrée par une inondation peut relayer l'information d'une manière ou d'une autre.

INONDATIONS : MENACE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Selon le bilan établi par le comité de gestion des crises et catastrophes (CECOGEC) à la date du 5 septembre 2024, les inondations ont touché toutes les régions, à l'exception de deux, ainsi que le District de Bamako. Au-delà du lourd bilan humain et des dégâts matériels, les inondations constituent un facteur de risque pour la sécurité alimentaire cette année.



Une maison effondrée suite aux inondations à Bla le 4 août 2024.

À l'instar d'autres régions du pays, celle de Bandiagara a été confrontée aux inondations. Les cercles de Bankass et Bandiagara ont été concernés. Pour le cercle de Bankass, environ une dizaine de communes ont été touchées et 3 301 ménages ont été affectés, 1 893 habitats, 1 304 greniers, 3 095 hectares. Pour Bandiagara, 3 301 ménages, 2 254 habitats, 1 180 greniers,

2 320 hectares ont été touchés. Même si certaines superficies peuvent être récupérées avec le retrait de l'eau, la situation reste précaire, compte tenu des prévisions de pluie. En outre Bandiagara est une zone d'insécurité où des champs ont déjà été abandonnés en début d'hivernage avec le déplacement de plusieurs villages. Ces inondations constituent donc « c'est une crise de trop »,

FATOUmata MAGUIRAGA

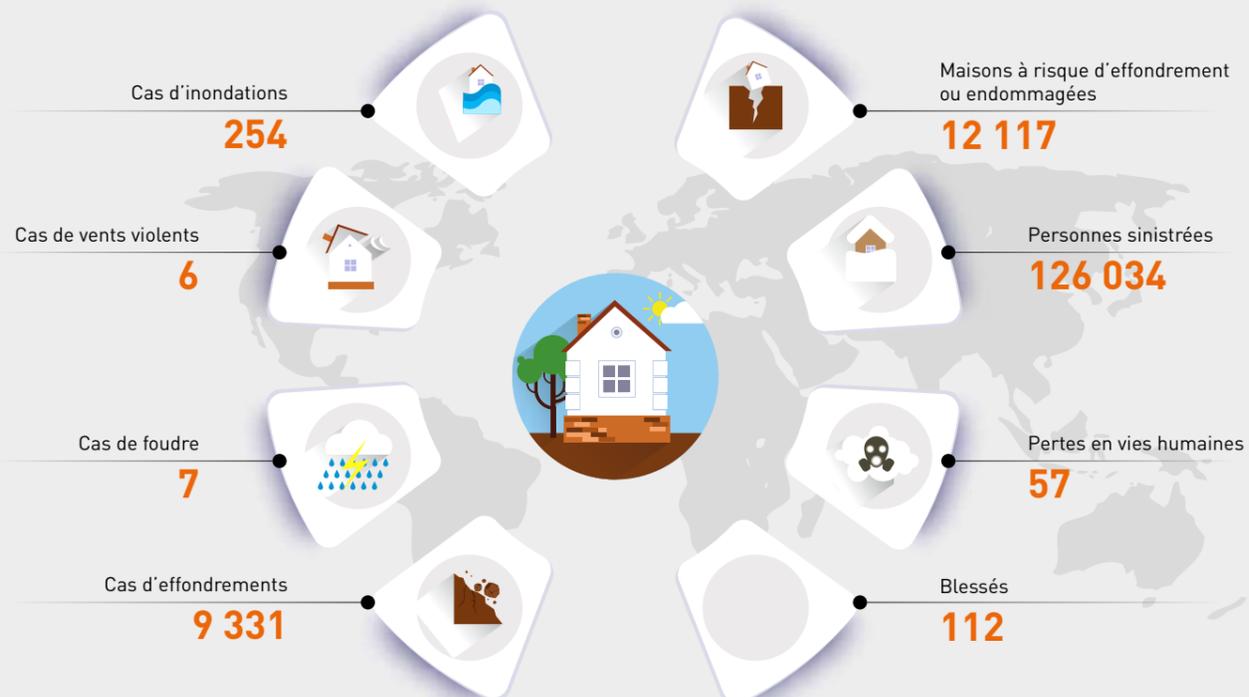
qui pourrait augmenter les superficies irrécupérables et affecter la sécurité alimentaire, s'inquiète M. Toumani Goïta, le directeur régional de l'agriculture à Bandiagara. Des dégâts auxquels il faut ajouter des pertes d'animaux, des petits ruminants et de la volaille. Les actions sont en cours pour assister les victimes par des vivres. Habituellement les assistances alimentaires sont données par le Commissariat à la sécurité alimentaire, mais elles restent insuffisantes par rapport aux besoins.

Vulnérabilité Environ 10 000 hectares sont submergés dans la localité de Bla où l'espoir de récolter s'est éloigné avec la montée des eaux. Une situation qui préoccupe les ressortissants de la localité regroupés au sein d'un comité d'urgence présidé par Markatié Daou. « Que deviendront ces personnes, il

faut songer à cela », interroge-t-il. L'augmentation du niveau de l'eau dans deux localités supplémentaires riveraines du Bani, augmente l'inquiétude. Les communes de Falô et Fani, où depuis 3 semaines le village Nija, à l'entrée de la ville de Bla est submergé. L'école qui devrait servir de refuge est inondée, les villages se sont déplacés à Bla dans les écoles. Si les bonnes volontés continuent les aides, celles-ci ne suffisent pas à tout le monde. Mais l'implication de la commission de veille devrait permettre d'améliorer le recensement.

Avant les inondations, les habitants de la ville de Tombouctou avaient déjà alerté sur la crise qui affecte gravement la sécurité alimentaire. Avec un nombre important de champs abandonnés par leurs propriétaires, suite à l'insécurité et une hausse exceptionnelle des prix des denrées. Si l'on y ajoute, les effets dévastateurs de ces inondations qui ont touché la ville, la région à l'instar d'autres sous la menace de l'insécurité alimentaire. ■

BILAN DES INONDATIONS À BAMAKO ET DANS LES RÉGIONS (À L'EXCEPTION DE MÉNAKA ET TAODÉNI) : À LA DATE DU 5 SEPTEMBRE 2024



Source : CECOGE (Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes)

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo N°491 du 12 au 18 septembre 2024

Journal du Mali

TMI JACKPOT

JOUEZ & GAGNEZ!

Composez le

#463#

À partir d'un numéro Orange



GAGNEZ

15 000 CFA

minimum / jour

DU LUNDI AU SAMEDI
10H00 & 19H00

Les gagnants sont sélectionnés au hasard par un ordinateur, sans interférence humaine.

TMI

La télé qui vous allume !

Canal+ 4/233
Malivision 244

MALI - ALGÉRIE : JUSQU'OUÛ IRA LA DISCORDE ?

Déjà tendues depuis plusieurs mois, les relations entre le Mali et l'Algérie continuent de se dégrader. Nouveau sujet de crispation entre les deux voisins, les frappes de drones menées le 25 août dernier par l'armée malienne à Tinzawatène.

MOHAMED KENOUI

Le 26 août, au lendemain de ces frappes de drones, Amar Bendjama, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, a appelé depuis la Suisse, lors de la table-ronde sur les 75 ans de la Convention de Genève sur le droit de la guerre, à « mettre un terme aux violations des armées privées utilisées par certains pays ». Le diplomate algérien, qui a également déploré des victimes civiles de ces frappes et réclamé à l'ONU des sanctions contre les auteurs de ces « exactions », faisait allusion à la présence de partenaires russes aux côtés de l'armée malienne. « En Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, nous essayons de trouver une formule concernant ces agissements et les sanctions qui en



Abdoulaye Diop et l'Ambassadeur algérien au Mali.

strict des droits de l'Homme et du droit international humanitaire pour libérer notre territoire et pour protéger les populations et les biens », a clamé l'ambassadeur malien.

pas se normaliser tant que les deux pays sont dans une approche totalement opposée sur la gestion de la crise sécuritaire au Nord du Mali. « Il faut s'attendre à une stagnation de la situation entre les deux pays. Je ne vois pas d'évolution allant dans le sens d'une décrispation, parce que d'un côté l'Algérie, qui était garante de l'Accord de paix devenu caduc, est toujours dans une posture de solutions négociées avec les rebelles touaregs, alors que de l'autre le Mali, qui taxe ces rebelles de terroristes, est plus que jamais engagé à les neutraliser dans la guerre », estime-t-il. Mais pour notre interlocuteur, malgré cette différence de fond, les deux pays voisins n'ont pas intérêt et n'iront pas vers la rupture diplomatique. « Je pense que les autorités des deux pays n'iront pas au-delà des déclarations, du moins dans l'immédiat. Il se peut qu'un nouvel incident change la donne à l'avenir, mais je reste persuadé qu'une rupture diplomatique n'est envisagée d'aucun côté ».

En décembre dernier, les deux pays avaient rappelé pour consultation leurs différents ambassadeurs après que le Mali ait protesté contre l'invitation en Algérie de rebelles du

EN BREF

11 LEADERS POLITIQUES ARRÊTÉS : LE PARQUET S'OPPOSE À LEUR LIBÉRATION PROVISOIRE

Inculpés depuis près de 3 mois pour « opposition à l'exercice de l'autorité légitime » et détenus dans différentes prisons du pays, les 11 leaders politiques de la coalition signataire de la déclaration du 31 mars 2024, vont rester en prison jusqu'à la tenue de leur procès. Des demandes de mise en liberté sous contrôle judiciaire, en attente de ce futur procès, avaient été déposées depuis quelques semaines auprès du juge d'instruction du tribunal de grande instance de la commune V du district de Bamako. Selon nos informations, elles ont été acceptées par le juge d'instruction mais se butent à l'opposition du parquet. « Le juge d'instruction avait accepté la demande de mise en liberté provisoire. Probablement, le parquet s'y est opposé. Personnellement j'avais des doutes sur le fait que le parquet resterait inerte face à la situation. Je m'attendais à ce qu'il fasse appel et dans ce cas les inculpés restent en prison jusqu'à ce que l'appel soit jugé », confie l'avocat de l'un des leaders politiques que nous avons contacté. Parallèlement à la procédure judiciaire, des tractations sont en cours pour obtenir la libération de ces hommes politiques. Une commission de médiation mise en place par la Coalition du 31 mars a en effet sollicité depuis un moment l'implication des leaders religieux, notamment Chérif Ousmane Madani Haïdara et le Chérif de Niourou du Sahel, Bouyé Haïdara. Elle a également échangé avec le ministre de l'Administration territoriale. ■

M.K

CSP-PDA. Mais, après quelques semaines, les diplomates avaient regagné leurs postes dans les deux capitales. ■



PROGRAMME DE FINANCEMENT DES PHARMACIES

Un crédit court terme pour :

- ✦ ✓ Avance sur facture
- ✦ ✓ Financer son stock
- ✦ ✓ S'équiper
- ✦ ✓ Leasing

Il faut s'attendre à une stagnation de la situation entre les deux pays. Je ne vois pas d'évolution allant dans le sens d'une décrispation...

découleraient », a-t-il indiqué. La réplique de Bamako ne s'est pas faite attendre. Dans une déclaration, le 30 août lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la fourniture d'armes par les pays occidentaux à l'Ukraine, le Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies, Issa Konfourou, a accusé M. Bendjama d'avoir fait une affirmation « aussi grave qu'infondée », sur la base de « simples allégations de presse », et de se muer en « relais de la propagande terroriste dans notre région ». « Je rappelle à mon collègue algérien que les forces de défense et de sécurité du Mali sont des forces professionnelles, qui mènent une lutte implacable contre les groupes terroristes dans le respect

Difficile décrispation Depuis cette passe d'armes entre le Mali et l'Algérie à la tribune des Nations Unies, les deux pays n'ont plus affiché de positions tranchées dans la brouille qui les oppose depuis de longs mois. Mais l'heure est loin d'être à la décrispation entre Bamako et Alger. Signe des relations toujours dégradées entre les deux voisins, le Président de la Transition malien n'a jusqu'à présent pas adressé de message de félicitations au Chef de l'État algérien, Abdelmadjid Teboune, réélu le dimanche 8 septembre dernier à la tête de l'Algérie pour un nouveau mandat. Selon un analyste géopolitique spécialiste des questions sécuritaires au Sahel qui a requis l'anonymat, les relations entre le Mali et l'Algérie ne peuvent

PERMIS DE RECHERCHE D'OR DE LA SOREM : UNE ÉTAPE CRUCIALE VERS L'EXPLOITATION

Le 28 août 2024, le Conseil des ministres a adopté un projet de décret pour l'attribution d'un permis de recherche d'or à la Société de recherche et d'exploitation des ressources minérales du Mali (SOREM). Une étape importante qui permettra à la société de s'atteler à sa mission de recherche et d'exploitation des ressources minières.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Créée par un projet d'ordonnance lors du Conseil des ministres du 24 août 2022, la SOREM, avec comme actionnaire unique l'État, a été mise en place pour mettre en valeur les nombreuses ressources minérales dont regorge le Mali. Le pays dispose d'un vaste potentiel dans les domaines pétrolier et gazier, couvrant une superficie de 900 000 km². Le permis octroyé à la SOREM est sur le périmètre de N'Tahaka, dans le cercle de N'Tillit, dans la région de Gao, suite à la demande de la société en date du 31 juillet 2024 pour la recherche de l'or. Ce permis, en dehors des zones habituellement reconnues pour la recherche d'or, est une première que saluent les acteurs du domaine. Une occasion de diversifier l'exploitation de minerai et d'offrir une opportunité aux acteurs locaux.

Capital :
100 000 000 FCFA

Superficie du permis :
97,41 km²

Des moyens et de l'expertise « C'est une bonne chose d'avoir une société nationale d'exploitation minière », se réjouit M. Djibril Djibril Diallo, expert ingénieur minier, interrogé sur la chaîne TM1. Mais



Travaux d'extraction à la mine d'or de Sadiola.

cette création doit s'accompagner de moyens importants et d'expertise. L'État vient donc, en octroyant ce permis, de mettre en activité la société créée il y a deux ans. En outre, la zone du permis est une superficie potentiellement riche qui contient de nombreux sites dont l'État n'avait pas le contrôle. C'est donc l'occasion pour lui de contrôler ce secteur, qui avait vu se développer l'orpaillage dans une certaine anarchie. L'exploitation par la société nationale pourrait créer des emplois et apporter à l'économie nationale une contribution substantielle. Outre les

moyens importants dont elle doit disposer pour assurer les investissements nécessaires, la SOREM doit permettre l'émergence de « champions nationaux ». Des acteurs qui ont acquis une certaine expertise dans le domaine de l'exploitation ou de la sous-traitance. Particulièrement dans ce domaine, la société doit « donner la main » aux acteurs locaux, comme d'ailleurs le suggère la loi sur le contenu local adoptée en même temps que le nouveau Code minier. L'autre défi de la société sera de faire en sorte d'utiliser les compétences locales et de les former dans les différents domaines qui nécessitent une expertise. ■

F.M

EN BREF

UEMOA : LE MALI MOBILISE 22 MILLIARDS FCFA

Le Mali mobilise 22 milliards sur le marché de l'UEMOA ce 4 septembre 2024. Avec une demande initiale de 25 milliards de FCFA, les investisseurs ont proposé environ 26 milliards FCFA. Avec un taux de couverture de 104,96%, le Trésor public malien se contente de la somme de 22,65 milliards FCFA soit un taux d'absorption de 86,34%. Les BAT se sont élevés à 12,29 milliards FCFA avec un taux marginal de 8,95% avec un rendement moyen pondéré de 9,72%. Quand aux OAT avec une maturité de 3 ans, ils se sont élevés à 10,19 milliards de FCFA avec un prix marginal de 9 110 FCFA. Ils ont un rendement moyen de 9,78%. Les obligations à une maturité de 5 ans ont obtenu 0,16 milliards de FCFA avec un prix marginal de 9 105 FCFA et un rendement moyen de 8,61%. Comme pour ses dernières opérations, le Mali continue d'emprunter cher avec un taux entre 8,5% à 10%. Ce qui explique peut-être le choix de se contenter de moins que le montant prévu. Les investisseurs venaient majoritairement du Mali avec 82,11%, soit 18,6 milliards FCFA. ■

F.M

Zégué Technologies Des ordinateurs personnalisés

Dans un marché technologique dominé par des géants internationaux, une startup malienne se distingue par son approche innovante, basée sur les besoins locaux : Zégué Technologies. Une marque qui conçoit des ordinateurs sur commande ou à la demande, faits par et pour les Maliens. L'initiative vise à répondre aux besoins spécifiques du marché tout en valorisant les compétences locales.

Ancien étudiant en médecine, Yaya Dembéle ne s'attendait pas un jour à être à la tête d'une société informatique. C'est après avoir échoué deux fois à l'examen du numerus clausus que notre protagoniste se reconvertit dans le domaine. Débutant doucement en tant que stagiaire dans un cybercafé, avec de la bureautique, puis dans la programmation informatique, Yaya Dembéle voit ses exercices pratiques en prendre un sacré coup avec son ordinateur qui « plante ». N'ayant pas les moyens de se procurer une nouvelle machine, plus puissante, et de surcroît voyant qu'il n'est pas seul dans cette situation, il a une idée, « des

ordis conçus par et pour des Maliens selon leurs budgets ». C'est là que l'aventure Zégué Technologies commence. Zégué est le nom de son défunt grand-père, en hommage au soutien et au mentorat que celui-ci apporta à son petit-fils dans sa vie. Zégué Technologies se distingue par sa capacité à personnaliser chaque ordinateur selon les besoins de ses clients. Que ce soit pour des usages professionnels, éducatifs ou personnels, la startup offre des solutions sur mesure.

Fort potentiel L'initiative a un important potentiel économique pour le pays et pourrait, grâce à un accompagnement,



Yaya Dembéle, promoteur de "Zégué Technologies".

contribuer à la réduction du chômage et à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des TIC. De plus, en favorisant les partenariats avec d'autres entreprises maliennes, voire le secteur public, Zégué Technologies stimulerait l'économie nationale. Avec une demande croissante en solutions technologiques adaptées aux réalités locales,

l'entreprise est bien positionnée pour devenir un acteur majeur du secteur des TIC au Mali. De plus, son modèle d'affaires, basé sur la personnalisation et l'innovation, pourrait servir d'exemple pour d'autres entreprises africaines souhaitant se lancer dans les nouvelles technologies. ■

IBRAHIM BABY



Énergie solaire Le Mali a un potentiel de 398,7 GW

Selon l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), une partie importante du territoire malien est bien adaptée au développement de l'énergie solaire photovoltaïque. Une opportunité pour le pays, qui traverse actuellement une crise énergétique sans précédent. Le potentiel photovoltaïque de 398,7 GW et l'éolien terrestre (1,25 GW) existent, avec des zones prioritaires

identifiées le long des lignes de transmission et des réseaux routiers existants et prévus. Selon l'étude, les résultats révèlent un potentiel de développement maximal pour éclairer la planification des infrastructures et contribuer à l'élaboration de politiques visant à assurer l'accès universel à l'électricité et à atténuer l'impact du changement climatique. L'étude a pris en compte l'uti-

lisation concurrente des terres pour l'agriculture et la préservation du patrimoine culturel. Les conclusions ont prouvé une capacité d'utilisation de 50 MW/km² pour le solaire photovoltaïque et un potentiel de 5 MW/km² pour l'éolien. Avec une capacité de concentration maximale de 5 000 MW par zone pour le solaire photovoltaïque et l'éolien, compte tenu d'un facteur d'utilisation des terres d'environ 50% en

raison des autres utilisations. Ce potentiel indique en tout cas que ces énergies alternatives sont des solutions efficaces et de longue durée pour faire face à la crise que notre pays traverse. Avec environ 70% de production à base thermique, l'énergie reste difficilement accessible pour les populations et les entreprises, dont elle augmente le coût de production et compromet la rentabilité. ■

F.M

Transformer votre réseau local
en toute sérénité



20 28 00 00
www.afribone.com



RADIOS : LA HAC VA PASSER AUX SANCTIONS POUR NON CONFORMITÉ

Selon les chiffres de la Haute autorité de la communication (HAC), plus de 200 radios accusent du retard dans le paiement de leurs redevances et 53 autres émettent dans l'illégalité, sans signature de convention avec elle. Après plusieurs appels à la mise en conformité, la HAC s'est désormais tournée vers l'application des sanctions.

MOHAMED KENOVI



Le président de la HAC, Gaoussou Coulibaly, face à la presse le 2 septembre 2024.

La Haute autorité de la communication a tiré la sonnette d'alarme le 2 septembre dernier lors d'une conférence de presse. Elle a recensé 102 radios en retard de 1 à 2 ans de paiement des redevances, 29 autres de 3 à 4 ans et 74 radios en retard de paiement de 5 ans. Pire, 53 autres sont dans l'illégalité, sans signature de convention avec la HAC, en émettant toujours sur la base d'arrêtés interministériels ou d'autorisations provisoires. « Auparavant, certaines radios ont commencé à émettre avec des autorisations provisoires. En 2018, elles ont été invitées à se régulariser. Certaines radios se sont mises dans les rangs, d'autres non », explique Gaoussou Coulibaly, Président de la HAC. À l'en croire, pour les cas d'irrégularité, le Collège de la HAC va se réunir prochainement pour « prendre les mesures qui s'imposent », sauf concernant certaines radios dans des zones de

grande insécurité qui seront provisoirement épargnées. Au compte des sanctions qui seront appliquées, la fermeture automatique des radios ayant des arrêtés interministériels mais qui n'ont pas encore signé de convention avec la HAC. Les radios accusant un retard de paiement de 4 à 5 ans seront pour leur part suspendues pendant 3 mois, avant le

retrait définitif éventuel de leur fréquence, et celle ayant un retard de paiement de 1 à 3 ans seront mises en demeure pour un mois avant une éventuelle suspension.

La charrue avant les bœufs ?

Si la HAC estime avoir suffisamment averti et donné du temps pour la mise en conformité des radios, beaucoup d'acteurs des médias soutiennent que les situations d'irrégularité ou de retard de paiement au niveau de plusieurs antennes résultent en partie du fait que la HAC n'a pas réussi à faire octroyer les droits des radios par l'État.

Le Collège de la HAC va se réunir prochainement pour prendre les mesures qui s'imposent, sauf concernant certaines radios dans des zones de grande insécurité qui seront provisoirement épargnées.

grande insécurité qui seront provisoirement épargnées. Au compte des sanctions qui seront appliquées, la fermeture automatique des radios ayant des arrêtés interministériels mais qui n'ont pas encore signé de convention avec la HAC. Les radios accusant un retard de paiement de 4 à 5 ans seront pour leur part suspendues pendant 3 mois, avant le

« L'État doit aux médias. Je pense que la HAC doit d'abord commencer par faire en sorte que l'État soit en règle avec les radios. À ce moment-là elle aura toute la légitimité qu'il faut pour sévir comme il le faut. Il est indispensable d'assainir le secteur de la communication, mais l'État doit jouer sa partition », glisse Alexis Kalambry, journaliste. ■

EN BREF

LANCEURS D'ALERTE : L'OCLEI S'IMPLIQUE POUR LEUR PROTECTION

L'Office central de lutte contre l'enrichissement illégitime (OCLEI) a organisé le 10 septembre à Bamako une rencontre d'échanges sur la sécurité des lanceurs d'alertes. La rencontre avait pour but d'évoquer les dispositions relatives à la protection de ces personnes. Tenue sur le thème « Mécanismes efficaces de protection du lanceur d'alerte : Un outil essentiel de lutte contre la corruption », la rencontre a regroupé différents acteurs. Ces informateurs, qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre la corruption, font souvent face à des menaces perpétrées par les corrupteurs qu'ils ont dénoncés. Le représentant du Président de l'OCLEI, M. Seidina Oumar Diarra, a énuméré plusieurs dispositions pour les protéger. Dont « non divulgation de l'identité du lanceur, de l'adresse du témoin ou de la victime » ; « l'usage d'une identité d'emprunt » ; « l'enregistrement audiovisuel des déclarations et leur placement sous scellés ». De son côté, le Président de l'Association malienne pour la promotion de la bonne gouvernance, Fadiala Coulibaly, a salué l'initiative et a dénoncé le harcèlement auquel ils font face. « Une fois que l'alerte est lancée, ils sont souvent licenciés, victimes de représailles, de harcèlement moral, d'agressions ». Pour finir, il a assuré qu'une relecture du Code pénal et du Code de procédure pénale était en cours pour une meilleure protection des lanceurs d'alerte, car ces personnes, qui travaillent dans le domaine de la comptabilité et de la finance, peuvent aider à limiter la corruption au Mali. La rencontre a été organisée en marge de la Journée africaine de lutte contre la corruption, célébrée le 11 juillet de chaque année. ■

F.C

ÉCHOS DES RÉGIONS

SÉGOU : DÉBUT DE L'IMMATRICULATION DES NÉO-BACHELIERS

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Bouréma Kansaye a lancé les travaux de l'atelier d'immatriculation des néo-bacheliers à l'Université de Ségo le 9 septembre. Cet atelier fournira aux autorités universitaires les outils qui leur permettront de prévoir les effectifs des nouveaux étudiants qui feront leur entrée dans les universités, instituts et grandes écoles pour cette année universitaire. Dans son allocution, le ministre a affirmé que chaque néo-bachelier, durant l'ensemble de son parcours, sera désormais identifiable dans une base de données fiable. Il aura un identifiant unique, qu'il conservera tout au long de son cursus universitaire au Mali. Les résultats des travaux permettront, selon le ministre, de fournir aux autorités universitaires un fichier pour la pré-inscription et l'inscription des néo-bacheliers pour l'année universitaire 2024 - 2025. Pour conclure, M. Kansaye s'est dit très satisfait de l'organisation de cet atelier régional. ■

FATOUMA CISSÉ

CÔTE D'IVOIRE : LES GBAGBO SE DÉCHIRENT SUR LE TERRAIN POLITIQUE

Malgré un divorce prononcé il y a un an au détriment de Laurent Gbagbo, Simone Ehivet continue de revendiquer son nom, et ce même après le mariage, il y a peu, de Laurent Gbagbo avec Nady Bamba. Une attitude qui n'est pas du goût du parti de l'ancien Président.

OOUAKALTO OUATTARA



Laurent Gbagbo et son ex-épouse Simone Ehivet.

Acte de provocation de trop ? C'est ce que laisse comprendre le dernier communiqué du Parti des peuples africains (PPACI) de Laurent Gbagbo. Ce communiqué rappelle à Simone Ehivet qu'elle n'est plus en « droit d'utiliser le nom de son ex-époux Laurent Gbagbo ». Il intervient un mois après la célébration, en toute discrétion, du mariage de Laurent Gbagbo et de Nady Bamba, avec laquelle il avait célébré en 2002 un mariage coutumier.

Bras de fer Depuis la fin de la crise post-électorale, les relations étaient difficiles au sein du couple. Simone tentait de sauver en apparence ce qui pouvait en rester, c'est à dire « le combat politique ». Estimant qu'elle avait contribué à forger le nom « Gbagbo », elle n'a jamais voulu s'en défaire. Elle espérait profiter des combats politiques afin de se rapprocher de l'ancien Président ivoirien. Si elle a réussi en partie à réunir toute l'opposition autour de ses propositions pour

Nigeria Un barrage cède sous les fortes pluies

Au Nigeria, un barrage a cédé sous la pression de pluies torrentielles. Submergeant des maisons, des écoles et des commerces dans certains secteurs de Maiduguri, la capitale de l'Etat de Borno, dans le Nord du Nigeria. Les autorités craignent une aggravation de la situation humanitaire. La région en proie à une insurrection djihadiste depuis plus de 10 ans, fait face à la pire inondation de son histoire depuis 30 ans, selon l'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). La rupture du barrage survenue ce 10 septembre a fait 30 morts et environ 400 000 déplacés. Les secours qui ont annoncé qu'environ 40% de la ville était touchée,

craignent que le bilan s'alourdisse. Nous secourons encore les gens et il pourrait y avoir environ 1 million de déplacés, a annoncé la responsable du service des secours. 10 000 nairas ont été donnés à chaque chef de ménage et des vivres et non vivres seront encore distribués, selon le gouverneur de l'Etat de Borno. Il va à présent falloir reconstruire et renforcer le barrage et augmenter sa capacité. Selon l'agence nationale de gestion des urgences, les inondations ont fait 229 morts depuis le début de l'hivernage et environ 380 000 personnes déplacées. ■

FATOUMATA MAGUIRAGA

une réforme de la Commission électorale (CEI), y compris le PPACI, elle s'est bien gardée pour l'heure de répondre à « l'appel de Bonoua » lancé il y a quatre mois par Laurent Gbagbo et à ce communiqué, qu'elle juge « inopportun ». Toutefois, au sein de son parti, le Mouvement des générations capables (MGC), l'on n'écarte pas la possibilité d'une alliance entre avec le PPACI. « Simone a toujours été résiliente et ne s'affirme jamais perdante. Au-delà de son « homme, c'est l'homme politique Laurent Gbagbo qu'elle compte récupérer », confie un cadre de son parti. Une bataille loin d'être gagnée, dans la mesure où la nouvelle épouse de Laurent Gbagbo est soupçonnée de contrôler le PPACI et plusieurs cadres sur lesquels elle s'appuie afin de garder « Simone loin de Laurent ». Après la bataille de l'amour s'ouvre ainsi le front de la bataille politique, dans un contexte où l'opposition ivoirienne travaille à une alliance face au RHDP. Et si Simone Ehivet réclame également la réinscription de Laurent Gbagbo, elle souhaite que ce dernier appelle à voter pour elle lors de la présidentielle d'octobre 2025 si le PPACI ne présente pas de candidat. ■

Donnez votre avis sur [Journal du Mali](http://www.journaldu Mali.com)

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

BELGIQUE : CINQ FEMMES MÉTISSES ACCUSENT L'ÉTAT

Cinq femmes métisses accusent l'Etat belge de crime contre l'humanité sous le Congo belge. L'Etat belge est appelé à répondre de sa politique lorsqu'il assurait la tutelle du Congo de 1908 à 1960. Les 5 femmes qui demandent réparation se disent victimes d'enlèvements et de ségrégation de très jeunes enfants métis au Congo. Elles accusent l'Etat d'avoir organisé ce système violent de discrimination raciale, ayant eu de lourdes conséquences sur leur vie. La plainte, déposée une première fois en 2021 avait été rejetée par le tribunal civil de Bruxelles. Nées de l'union d'un Belge et d'une Congolaise, ces enfants ont été arrachés à leur foyer et placés de force dans des orphelinats comme la plupart des enfants métis. Pour ces femmes, l'Etat doit « reconnaître le mal qu'il leur a fait ». Le tribunal, qui se prononce en appel les 10 et 11 septembre, doit trancher pour déterminer si ces enfants, estimés à environ 20 000, ont subi un crime contre l'humanité. ■

F.M

ÉLIMINATOIRES CAN 2025 : DIMINUÉS, LES AIGLES ASSURENT L'ESSENTIEL

Un match nul à domicile et une victoire en déplacement. 4 points pris sur 6. C'est le bilan des Aigles lors des deux premières journées des éliminatoires de la CAN Maroc 2025, disputées les 6 et 10 septembre 2024.

MOHAMED KENOVI



Les Aigles ont été contraints au match nul à domicile face au Mozambique.

Les Aigles, avec 4 points, sont 2èmes du Groupe I derrière le Mozambique, leader avec le même nombre de points, mais avec 3 buts marqués contre 2 pour le Mali. Une équipe des Mambas qui a mis les Aigles en difficulté le 6 septembre au Stade du 26 mars pendant la première période, avant que les nôtres ne se métamorphosent complètement en

seconde partie pour arracher le point du match nul grâce à un but d'Yves Bissouma. « Pour une première semaine, avec 4 points après 2 matchs, on peut être contents », juge le sélectionneur national Tom Saintfiet. Si, pour ces débuts avec le Mali, le technicien belge était attendu pour une victoire à domicile, l'absence de plusieurs cadres de l'équipe et le court temps de prise en

main avant la rencontre peuvent justifier ce match nul contre le Mozambique, qui est tout de même une contreperformance.

Marquer plus Face à l'Eswatini, le 10 septembre, Yves Bissouma, encore buteur dès la 7ème minute de jeu, et ses coéquipiers ont largement dominé les débats, même s'ils ne se sont imposés au final que sur un score d'un but à zéro. Avec deux changements dans l'équipe qui a débuté face au Mozambique (Mohamed Camara et Mamadou Doumbia en lieux et places de Lassana Coulibaly et Sory I. Diarra), les Aigles sont restés maîtres du jeu, se créant beaucoup d'occasions (22 tirs, 8 cadrés) mais avec peu de réussite dans la finition. « Nous devons être plus décisifs et marquer plus de buts. C'est important et c'est le seul détail que je veux vraiment travailler pour les prochains mois », a confié Tom Saintfiet à la fin de la rencontre.

Des améliorations devant le but, mais aussi dans la connexion entre le milieu de terrain et l'attaque seront donc de mise pour les Aigles lors des prochaines rencontres de ces éliminatoires, qui vont venir très vite, avec la double confrontation avec la Guinée-Bissau lors des 3ème et 4ème journées dès le mois d'octobre. D'ici là, l'équipe pourrait par ailleurs enregistrer les retours de certains cadres, dont Amadou Haidara, Nene Dorgelès ou El Bilal Touré. ■

Affaire Paul Pogba La justice ordonne un procès pour six proches

Nouveau tournant dans l'affaire de séquestration et d'extorsion d'argent dont a été victime l'ancien international français Paul Pogba en 2022. Après deux ans d'investigations, les juges d'instruction ont annoncé le mardi 10 septembre le renvoi devant le tribunal correctionnel de cinq hommes, trois amis et deux connaissances, ainsi que de son grand frère Mathias. Ce dernier est soupçonné d'avoir « commis des pressions sur son frère Paul et sur sa famille afin de s'assurer du paiement de la somme de 13 millions d'euros ». Les cinq autres mis en examen s'apprentent à être jugés pour « extorsion, séquestration et association de malfaiteurs délictuelle ». Le Parquet de Paris et les juges d'instruction ont requalifié les faits initialement considérés comme criminels en délits, dans un souci de « bonne administration de la justice » et avec « l'accord de la partie civile ». ■ **M.K**



CARTONS DE LA SEMAINE

Les Aigles U18 Filles et Garçons ont réalisé un parcours sans faute lors de la phase de poule de l'Afrobasket U18 2024, qui s'est achevée mardi. Avec trois victoires en autant de rencontres, les deux équipes du Mali ont fini 1ères de leurs groupes.

Le cycliste kazakh **Ilkhan Dostiyev** a été suspendu quatre ans à la suite d'un contrôle positif à la CERA (Substance stimulant la fabrication de globules rouges) en juillet dernier. Le coureur de 22 ans n'a pas contesté cette décision et son équipe, Astana Qazaqstan Development, a résilié son contrat.

LE GOFFA : UNE TRADITION TOMBOUCTIENNE BIEN GARDÉE

Très prisé par les Tombouctiennes, le goffa est une coiffure traditionnelle songhaï portée exclusivement par les femmes mariées pour se différencier des jeunes filles célibataires lors des cérémonies.

FATOUMA CISSÉ



Différents types de goffa, coiffure traditionnelle songhaï.

Le goffa est un ensemble de tresses mêlées à des pièces d'or ou d'argent sur lesquelles est posée une étoffe en velours qui sert de support aux pièces appelées « candjidjé » et cousues avec une aiguille. Historiquement, cette coiffure était destinée uniquement aux reines et à quelques familles aisées, d'où son allure de couronne et son surnom de « coiffure des reines ». Au fil des années, elle s'est étendue aux familles moyennes grâce à la disponibilité de répliques et est portée

depuis par les femmes mariées pour se démarquer des célibataires lors des fêtes. De nos jours, ces parures sont offertes à une jeune fille nouvellement mariée par sa belle-famille, quelques jours après son mariage, lors d'une cérémonie appelée « bomo bèrè ». À Tombouctou, il existe 2 types de goffa : le goffa des Songhaïs et celui des Maures. La différence entre les deux coiffures réside dans les parures. Chez les Songhaïs, le goffa est composé d'une étoffe de velours sur laquelle on fixe

des pièces d'or (qui sont au nombre de 24) et des anneaux de couleur rouge qui sont mêlés aux tresses, tandis que chez les Maures on fixe des rondelles (43 au total) sur une corde enroulée autour de la tête qu'on appelle « chawika ». Le goffa au cours de son évolution a subi quelques modifications. En atteste Moulher Traoré, tresseuse spécialiste des coiffures traditionnelles depuis une dizaine d'années. « Auparavant, l'étoffe du goffa était très large, elle devait être ajustée avec les rondelles pour un meilleur confort et un visuel plus attrayant ». En outre, la tresseuse dénonce une forme de facilité que certaines femmes choisissent pour éviter les contraintes liées au port de cette coiffure. Car pour continuer à marquer leur attachement à leur culture elles optent pour des goffa « préfabriqués ».

Si chez la tresseuse, le coût de tresse s'élève à 5 000 francs CFA, chez le bijoutier, le prix des ornements varie entre 150 000 et 200 000 francs. Choses que beaucoup de Tombouctiens ne peuvent pas se permettre. Hameye, un bijoutier, explique que la plupart des ornements en or sont en fait de l'argent recouvert d'or. Aujourd'hui, le savoir-faire des coiffeuses et des bijoutiers est menacé par la contrefaçon chinoise, qui propose des imitations au prix dérisoire de 10 000 francs CFA. Ce qui fait le bonheur de ceux qui ne peuvent s'offrir les vrais ornements. Mais d'autres préféreront toujours le goffa original. ■

INFO PEOPLE

TAYLOR SWIFT
SOUTIENT
KAMALA HARRIS



La chanteuse américaine Taylor Swift a annoncé le 10 septembre, peu de temps après le débat présidentiel, apporter son soutien à Kamala Harris, candidate à l'élection présidentielle américaine qui aura lieu le 5 novembre 2024. « Je pense qu'elle est une dirigeante stable et douée. Nous pouvons accomplir tellement de choses si nous sommes dirigés par le calme et non par le chaos », a-t-elle expliqué sur sa page Instagram. Ce post était suivi d'un lien qui conduisait vers un site d'inscription sur les listes électorales. La chanteuse est influente et très appréciée dans son pays. En 2020, elle avait déjà apporté son soutien au Président Joe Biden.

NICKY MINAJ
CRITIQUE JAY-Z



La rappeuse Nicky Minaj a attaqué sur X le rappeur américain Jay-Z le 9 septembre, après que celui-ci ait choisi le rappeur Kendrick Lamar pour performer à la mi-temps du Super Bowl, qui aura lieu le 9 février 2025 aux USA. Selon elle, Jay-Z, qui dirige le comité qui est chargé de choisir les artistes depuis 2020, aurait tout mis en place pour que Lil Wayne ne fasse pas le show. Dans son tweet, elle affirme que la décision de Jay-Z est motivée uniquement par sa haine contre elle et Drake. De son côté, Kendrick Lamar est sollicité par plusieurs personnes pour inviter Lil Wayne à son concert.

Journal du Mali
l'Hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata
MAGUIRAGA

Stagiaire :
Fatouma CISSÉ

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près M/EVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



*Consommer Sahel Infusion,
c'est consommer le Made in Mali.*



Tél : (+223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 96 62 / 66 74 67 78

Site web : www.sahelinfusion.com